

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 548-2019

Règlement modifiant le règlement administratif 427-2011 afin de prescrire un certificat d'autorisation pour les refuges en milieu boisé

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité juge souhaitable et dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'apporter certaines modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande de modification respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'autoriser cet usage pour une plus grande utilisation des espaces extérieurs et de plein air;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été déposé à la séance du 16 juillet 2018 et que le règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique le 7 août 2018 à 19 h.

POUR CES MOTIFS,

2019-071

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 548-2019 soit adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement administratif 427-2011 du Titre V, chapitre premier, article 1.1, obligation d'obtenir un certificat, est modifié par l'ajout, à la liste des usages nécessitant un certificat, de ce qui suit :

refuge en milieu boisé;

ARTICLE 3

Le chapitre 3 du titre VI, tarifs des permis et certificats est modifié par l'ajout :

Refuge en milieu boisé 40 \$

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Maire

---

**CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)**

---

*Avis de motion :*

*Le 16 juillet 2018*

*Adoption du projet de règlement :*

*Le 16 juillet 2018*

*Adoption du règlement :*

*Le 18 février 2019*

*Certificat de conformité de la MRC :*

*Avis public d'entrée en vigueur :*

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Maire